EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2024.020

de la commune de SALIVI -SA IO

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18 heures Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher) Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la

présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal: 12 mars 2024

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 1
Votants : 14

Étaient présents: CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,

SENOTIER Sandrine, THOMAS Corine.

Absents avec procuration:

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Objet:

Travaux rue Amagat
- Attribution des
marchés

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. NOEL Patrick

Vu:

- le code de la commande publique,
- la première procédure de consultation déclarée infructueuse par délibération 2023.067 en date du 24 octobre 2023 ;
- l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur le 8 février 2024 et publié le 12 février 2024 dans Le Berry Républicain,
- les offres présentées ;

Il est apparu essentiel au Conseil Municipal de s'engager dans la requalification de l'ancien axe principal du centre-bourg: la rue Amagat (et ses deux venelles adjacentes, Jules Triboudet et François Villon). L'objectif est de redonner vie à cette rue en la reconnectant avec la nouvelle rue principale de Saint-Satur, la rue du Commerce, afin d'inciter les piétons à emprunter cet axe. La commune souhaite mettre en valeur le potentiel historique de cette rue, mais aussi son potentiel artistique (artistes et association culturelle présents dans la rue). Elle souhaite que cet espace redevienne un lieu de vie commune tout en tentant de redonner place à la nature en ville.

Monsieur le Maire a engagé une première procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de requalification de la rue Amagat selon la procédure adaptée prévue à l'article R2123-1 du code de

la commande publique. Cette procédure a été publiée sur le profil acheteur de la commune et sur le Berry Républicain.

Cette première procédure a été déclarée infructueuse par délibération en date du 24 octobre 2023 et le dossier a été retravaillé afin de procéder à une nouvelle consultation.

Dans le cadre de la ré-étude du dossier, et afin de permettre de rentrer dans l'enveloppe financière, il a été décidé de retirer la réalisation de la réfection du réseau des eaux pluviales du dossier, d'alléger certains travaux et d'intégrer en tranches optionnelles la réfection de surface des rues périphériques (rue de Chappes, rue Labarraque, Rue Deguinguand Chenu, rue Porte de Sancerre, Rue de la Folie, Rue du Puits Taupin).

Le nouveau montant total de l'opération de requalification de la rue Amagat et des rues périphériques, était estimé à 569 698.75 € HT.

Monsieur le Maire a engagé la nouvelle procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de requalification de la rue Amagat et des rues périphériques selon la procédure adaptée prévue à l'article R2123-1 du code de la commande publique. Cette procédure a été publiée sur le profil acheteur de la commune et sur le Berry Républicain.

Les travaux de requalification de la rue Amagat et des rues périphériques ont été divisés en 2 lots.

Cette procédure engagée sur le profil acheteur de la commune a permis d'obtenir 5 offres (Lot 1 : 1 offre - Lot2 : 4 offres).

Après analyse des offres, Monsieur le Maire a décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses conformément au classement des offres proposées dans le rapport d'analyse et de retenir la réalisation de l'ensemble des options.

Ont été retenues comme économiquement la plus avantageuse les offres suivantes :

ENTREPRISE	LOT	MONTANT HT TOTAL
ROBINEAU SAS 25 avenue de Verdun 18300 SAINT- SATUR	LOT 1 - VRD	549 229 €
DDS SARL 11 AVENUE HENRI DEBORD 18230 SAINT DOULCHARD	LOT 2 - Espaces Verts	14 743,70 €

Le montant total des travaux correspondant aux marchés ainsi attribués pour la requalification de la rue Amagat et des rues périphériques (ensemble des options intégrées) s'élève à : $563\ 972,70 \in HT$ soit $676\ 443.24 \in TTC$.

Les travaux démarreront en juin 2024 et devraient s'achever fin mars 2025.

Une réunion avec les riverains est planifiée le 24 avril 2024. Une réunion de programmation de chantier aura lieu auparavant. Mme PRON demande à ce que la commission développement durable soit conviée à cette réunion

Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer les marchés pour la requalification de la rue Amagat et des rues périphériques, avec intégration de toutes les options, avec les entreprises retenues ci-dessus pour les montants indiqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces marchés passés selon la procédure adaptée.

AUTORISE le Maire à signer les éventuelles modifications en cours d'exécution, dans la limite de 10% du montant du marché.

Et ont signé les Membres Présents Pour extrait conforme, à Saint-Satur, le 26 mars 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. NOEL Patrick

Certifié exécutoire Compte tenu de la Transmission en Préfecture et de la publication en ligne le 27 mars 2024

